

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1892

9 octobre 2006

### SOMMAIRE

Affich'Net, S.à r.l., Dudelange . . . . .	90774	MPC Invest S.A., Dudelange . . . . .	90810
Arlene S.A., Luxembourg . . . . .	90803	Nortel Networks S.A., Luxembourg . . . . .	90782
Avanti Invest S.A., Dudelange . . . . .	90792	Nortel Networks S.A., Luxembourg . . . . .	90782
Belmore, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90770	Oakham S.A., Luxembourg . . . . .	90797
Ben Zion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90803	Olivia Reis, S.à r.l., Bivange . . . . .	90807
BHE Holding S.A., Luxembourg . . . . .	90791	Orgal S.A., Luxembourg . . . . .	90804
BHE Holding S.A., Luxembourg . . . . .	90791	Ostea S.A., Luxembourg . . . . .	90773
Bigli, S.C., Luxembourg . . . . .	90795	Pacific Consulting S.A. . . . .	90810
Burger King (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90811	PBG Commerce, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90804
Burger King (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90815	Pepsi-Cola Commodities, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90778
Cadmo S.A., Luxembourg . . . . .	90771	Planet-Sun, S.à r.l., Strassen . . . . .	90809
Chancewell Finance S.A., Luxembourg . . . . .	90792	Planet-Sun, S.à r.l., Strassen . . . . .	90810
Chancewell Finance S.A., Luxembourg . . . . .	90794	Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90788
ChemCore S.A., Luxembourg . . . . .	90803	Polonia Property, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90790
COPLA-Consortium de Placements S.A.H., Luxembourg . . . . .	90790	Private Investigation Office, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90795
CRT Register International S.A., Luxembourg . . . . .	90804	Private Portfolio Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	90807
CRT Register International S.A., Luxembourg . . . . .	90805	RE German Office General Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90797
Curzon Capital Partners Holland, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90807	Rif S.A.H., Luxembourg . . . . .	90783
Curzon Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90783	Route 66 Luxembourg, S.à r.l., Windhof . . . . .	90770
Driège & Weghsteen International Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	90811	RP3 (Lux) 4, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90778
Driège & Weghsteen International Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	90811	RP3 Holdings (Lux) 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90783
Enki Food S.A., Luxembourg . . . . .	90778	Rubi 16 S.C.I., Luxembourg . . . . .	90816
Enki Food S.A., Luxembourg . . . . .	90778	Saris International S.A.H., Luxembourg . . . . .	90788
FRS Luxembourg S.A., Financial Reporting Systems Luxembourg, Capellen . . . . .	90774	Saris S.A., Luxembourg . . . . .	90787
Gardy S.A., Dudelange . . . . .	90774	Saudah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	90797
Ibiza Housing Lux Company S.A., Wiltz . . . . .	90794	Sol Melia Vacation Network, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90803
Imagine Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90805	Stam Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90775
Imagine Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90807	Stam Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90777
Immoguardian S.A., Luxembourg . . . . .	90792	Stris S.A., Munsbach . . . . .	90770
Inter Conseil Services Plus S.A., Dudelange . . . . .	90791	Sunnyland Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90795
Josy Welter Bertrange, S.à r.l., Bertrange . . . . .	90815	SVG Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	90788
Josy Welter Bertrange, S.à r.l., Bertrange . . . . .	90816	Toromont Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90797
Laduco S.A.H., Luxembourg . . . . .	90777	Tourist Investments S.A., Luxembourg . . . . .	90788
Lagon 120 S.A., Dudelange . . . . .	90791	Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90783
LC Automobile S.A. . . . .	90773	Valley Pond, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90804
LVR International S.A., Dudelange . . . . .	90792	Vantico Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90787
Merwede Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90807	Vantico Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	90787
		World HA S.A., Dudelange . . . . .	90771

90770

**STRIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 73.045.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Alain Steichen, docteur en droit, demeurant au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
  - Monsieur André Elvinger, avocat, demeurant au 57, avenue de la Falencerie, L-1511 Luxembourg
  - Monsieur Larry Pillard, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH-1009 Pully
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11236. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083243.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

---

**BELMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 65.984.

RECTIFICATIF

Précision quant à l'adresse et la durée du mandat des administrateurs suivants:

Becquer Gérard

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Nomination le 14/08/1998

Durée du mandat: Indéterminée

Ash Douglas Andrew

60, Circular Road, GB-IM1 1 SA Douglas, Isle of Man

Nomination le 14/08/1998

Durée du mandat: Indéterminée

Précision quant au siège social de l'associé:

INDIGO DAWN LIMITED

45-47, 3rd Floor, Corn Hill, EC3V 3PD Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07925. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D.Hartmann.*

(083251.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

---

**ROUTE 66 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.442.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2006*

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

1. Révocation du gérant administratif Dennis Michael Sullivan, demeurant en Grande-Bretagne au 6, Bellevue, Brackley Road, Beckenham, Kent BR31 RQ,

2. Nomination de Stéphane Probst, demeurant à L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard, comme gérant administratif en remplacement de Dennis Michael Sullivan.

Décisions prises à l'unanimité.

*Pour ROUTE 66 LUXEMBOURG, S.à r.l.*

F. Spagnolo

*Gérant technique*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02650. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083274.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

---

90771

**WORLD HA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 93.933.

—  
EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 2006 à 15.00 heures*

La Société WORLD HA S.A. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 mai 2006.

A. Caglioti / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00182. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085199.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**CADMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 118.227.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois AVIOR S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38 avenue de la Faïencerie.

2.- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Les deux comparants sont ici représentés par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant, à Luxembourg 40, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CADMO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en 310 (trois cent dix) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 9:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit luxembourgeois AVIOR S.A., prédésignée, trois cent neuf actions,	309
2.- Monsieur Michele CANEPA, prédésigné, une action,	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions,	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

*Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Gênes, Italie et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Vincent Cormeau, employé privé, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

*Administrateur de catégorie B*

- Monsieur Giulio Malfatto, Ingénieur, né le 8 juin 1955 à Livorno (Italie) et demeurant via Ippodromo, 76 à Milan (Italie);
- Monsieur Umberto Vitiello, ingénieur, né le 15 août 1963 à Gênes (Italie) et demeurant via A. de Togni, 27 à Milan.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. B 68.731.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wesquy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 470, fol. 61, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 août 2006.

M. Schaeffer.

(083162.3/5770/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**OSTEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.823.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(083495.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**LC AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 99.254.

La FIDUCIAIRE GL CONSULTING S.A. fait savoir que le contrat de domiciliation de la société LC AUTOMOBILE S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 99.254 a été résilié avec effet au 22 mai 2006.

Le siège social de la société LC AUTOMOBILE S.A. anciennement établi à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

FIDUCIAIRE GL CONSULTING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03361. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(085265.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

90774

**GARDY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 97.435.

—  
EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 à 15.00 heures*

La Société GARDY S.A. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 juin 2006.

D. Decormeille / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00191. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085206.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**AFFICH'NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 112.013.

—  
EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 à 15.00 heures*

La Société AFFICH'NET, S.à r.l. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 juin 2006.

F. De Castro / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00187. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085209.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**FRS LUXEMBOURG S.A., FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.  
R. C. Luxembourg B 54.638.

L'an deux mille six, le onze juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A. en abrégé FRS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social L-2432 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54 638, constituée sous la dénomination de FICS GROUP LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 352 du 23 juillet 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 11 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 705 du 28 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 7 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1802 du 19 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Fisch, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tanja Kristin, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Oliver Huth, juriste, demeurant à Luxembourg. Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C N° 1190 du 19 juin 2006 et N° 1252 du 28 juin 2006;
  - au journal «Lëtzebuerger Journal» du 17./18. juin 2006 et du 28 juin 2006;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions actuellement en circulation, représentant l'intégralité du capital social, mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement du siège social de FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., anciennement à L-2432 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, au nouveau siège social, à L - 8308 Capellen, «WestSide Village», Parc d'Activités Capellen, 89F rue Pafebruch.

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer le siège social de la société FINANCIAL REPORTING SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., anciennement sise à L-2432 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, au nouveau siège social, à L-8308 Capellen, «WestSide Village», Parc d'Activités Capellen, 89F rue Pafebruch.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter le changement du siège social de la société, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen»

Plus rien n'étant présenté à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès verbal.

Signé: L. Fisch, T. Kristin, O. Huth, H.Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2006, vol. 437, fol. 56, case 2. - Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(083307.3/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.619.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg;

acting in her capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of the société à responsabilité limitée STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 96.619, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed on October 2, 2003, whose articles have been amended for the last time by deed enacted on February 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 575 of June 15, 2005;

by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Managers, taken at its meeting of April 7, 2006; an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société à responsabilité limitée STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by four hundred and twenty (420) shares of Class A and eighty (80) shares of Class B, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article six of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) and the Board of Managers has been authorized until 23 October 2008 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5.1. of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Managers, in its meeting of April 7, 2006 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article six of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 15,000.- (fifteen thousand euros), by the creation and issue of 84 Class A new shares and 16 Class B new shares with a nominal value of EUR 25.- each, having the same rights and privileges as the existing shares. The 84 Class A new shares and the 16 Class B new shares will be issued with a total share premium of EUR 275,937.50.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Managers, on terms of Article six of the Articles of Incorporation, the Board has allowed to the subscription of the total new shares the existing shareholders as follows:

- STAM INVEST: ..... 42 Class A shares
- SCF FUND LLC: ..... 42 Class A shares
- STAM EUROPE: ..... 16 Class B shares

V.- That the 84 Class A new shares and the 16 Class B new shares have been entirely subscribed and fully paid up together with the share premium by contribution in cash in a banking account of the company STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., so that the amount of EUR 278,437.50 has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.1. of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«**Art. 5.1.** The capital is fixed at twelve fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by five hundred and four (504) Class A Shares (the «Class A Shares»), and ninety-six (96) Class B Shares (the «Class B Shares»); and, together with the Class A Shares, the «Shares»). Each share has a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-). The holders of Shares are together referred to as the «Shareholders».»

#### *Expenses*

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand five hundred euros.

#### *Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, (ci-après «la mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.619, constituée suivant acte reçu le 2 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 3 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 575 du 15 juin 2005;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance, prise en sa réunion du 7 avril 2006; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par quatre cent vingt (420) parts sociales de Classe A et quatre-vingt (80) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) et le conseil de gérance a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 23 octobre 2008, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5.1. des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil de gérance, en sa réunion du 7 avril 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 15.000,- (quinze mille euros), par la création et l'émission de 84 nouvelles parts sociales de Classe A et 16 nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts anciennes. Les 84 nouvelles parts sociales de Classe A et 16 nouvelles parts sociales de Classe B sont émises ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 275.937,50.

IV.- Que le conseil de gérance a accepté la souscription de la totalité des parts sociales nouvelles par les associés actuels, comme suit:

- STAM INVEST: .....42 parts sociales de Classe A
- SCF FUND LLC: .....42 parts sociales de Classe A
- STAM EUROPE:.....16 parts sociales de Classe B

V.- Que les 84 nouvelles parts sociales de Classe A et les 16 nouvelles parts sociales de Classe B ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 275.937,50, par versement à un compte bancaire au nom de la société STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 278.437,50 a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1. des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quinze mille Euro (15.000 EUR) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et quatre-vingt-seize (96) parts sociales de Classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales»). Chacune a une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 39, case 6. – Reçu 2.784,37 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(083310.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**STAM PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.619.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 42491 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 9 août 2006.

J. Elvinger.

(083312.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**LADUCO S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 32.440.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 13 juin 1990.

**EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale annuelle ordinaire du 31 juillet 2006:

1. Le mandat des administrateurs en fonction Charles Kaufhold, Christine Louis-Haberer et DIVERSITE INDUSTRIES S.A. a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

2. Le mandat du commissaire aux comptes en fonction, KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02418. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083780.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

90778

**ENKI FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.163.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 27 juillet 2006 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs pour une durée allant jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2007:

Mme Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

Mme Stéphanie Lacroix, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

M. Patrick Weinacht, juriste, demeurant à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

Elle a réélu au poste de commissaire aux comptes de la société pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se prononcera sur les comptes 2007:

BS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social au 84, Grand-rue à L-1660 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.486.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083544.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**ENKI FOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.163.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(083546.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**PEPSI-COLA COMMODITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 110.702.

Le bilan pour la période du 30 août 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(083551.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**RP3 (LUX) 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 118.412.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of August.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RP3 HOLDINGS (LUX) 2, S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, represented by two of its managers, namely:

a) Mr Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, accountant, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

b) Mrs Xenia Kotoula, company director, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Said appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RP3 (LUX) 4, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present-Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The company's year commences on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The sole shareholder declares to subscribe the five hundred (500) shares and all the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

#### *Extraordinary General Meeting*

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
  - a) Mr Ian Baker, chartered accountant, born in Carshalton (United Kingdom), on 3 February 1961, residing in GB-KT 17JT Epsom Town, Surrey (United Kingdom), Longdown Lane South;
  - b) Mr Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, accountant, born in Amsterdam (The Netherlands), on 30 November 1974, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
  - c) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The Company will be bound by the joint signatures of two managers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RP3 HOLDINGS (LUX) 2, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- a) Monsieur Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, comptable, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Madame Xenia Kotoula, directrice de société, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination RP3 (LUX) 4, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

*Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

*Décisions de l'associée unique*

- 1) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 3) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Ian Baker, expert-comptable, né à Carshalton (Royaume-Uni), le 3 février 1961, demeurant à GB-KT 17JT Epsom Town, Surrey (Royaume-Uni), Longdown Lane South;
  - b) Monsieur Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, comptable, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 30 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
  - c) Madame Xenia Kotoula, directrice de société, né à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-W. Van Koeverden Brouwer, X. Kotoula, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 30, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

E. Schlessler.

(087417.3/227/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.356.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(083561.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**NORTEL NETWORKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.356.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(083559.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**TRENOR HOLDING LUXEMBOURG SUB-HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 109.875.

Le bilan pour la période du 18 juillet 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(083552.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 83.278.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

Signature.

(083553.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**RIF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 15.501.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(083496.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**RP3 HOLDINGS (LUX) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 118.413.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of August.  
Before us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RP3 HOLDINGS (LUX) 1, S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, represented by two of its managers, namely:

a) Mr Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, accountant, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

b) Mrs Xenia Kotoula, company director, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Said appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RP3 HOLDINGS (LUX) 2, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The company's year commences on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The sole shareholder declares to subscribe the five hundred (500) shares and all the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

#### *Extraordinary General Meeting*

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2) The number of managers is fixed at three.
- 3) The meeting appoints as managers of the company for an unlimited period:
  - a) Mr Ian Baker, chartered accountant, born in Carshalton (United Kingdom), on 3 February 1961, residing in GB-KT 17JT Epsom Town, Surrey (United Kingdom), Longdown Lane South,
  - b) Mr Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, accountant, born in Amsterdam (The Netherlands), on 30 November 1974, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
  - c) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The Company will be bound by the joint signatures of two managers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RP3 HOLDINGS (LUX) 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- a) Monsieur Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, comptable, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Madame Xenia Kotoula, directrice de société, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination RP3 HOLDINGS (LUX) 2, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

## Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

*Décisions de l'associée unique*

- 1) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 3) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Ian Baker, expert-comptable, né à Carshalton (Royaume-Uni), le 3 février 1961, demeurant à GB-KT 17JT Epsom Town, Surrey (Royaume-Uni), Longdown Lane South,
  - b) Monsieur Jan-Willem Van Koeverden Brouwer, comptable, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 30 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
  - c) Madame Xenia Kotoula, directrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-W. Van Koeverden Brouwer, X. Kotoula, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 29, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006. E. Schlessler.  
(087420.3/227/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**SARIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 68.329.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
Administrateur

(083498.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**VANTICO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 873.770.460,872.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 72.959.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03199, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006. Signature.  
(084002.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**VANTICO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 873.770.460,872.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 72.959.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006. Signature.  
(084000.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**SARIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.283.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(083499.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**TOURIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.784.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

*Administrateur*

(083501.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**SVG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 81.754.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(083503.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**POLONIA PROPERTY, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 96.617.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established and having its registered office in Luxembourg under the denomination of POLONIA PROPERTY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96 617, was organized as a «société à responsabilité limitée» pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, dated October 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1224 of November 20, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, acting in replacement of Maître André Schwachtgen from this day, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at ten thirty a.m., Mr Claude Schmitz, fiscal counsel, with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) class Z shares, eighty-six thousand and eight hundred (86,800) class A shares, one hundred thirty-six thousand four hundred and forty (136,440) class B shares, eighty-four thousand four hundred and forty (84,440) class C shares, four hundred and eighty (480) class D shares, one hundred nine-teen thousand four hundred and ninety-nine (119,499) class E shares, eighty-four thousand (84,000) class F shares, five hundred (500) class G shares, one hundred twelve thousand and five hundred (112,500) class H shares, five hundred (500) class I shares, one hundred thirteen thousand and five hundred (113,500) class J shares, five hundred twenty-two (522) class K shares, five hundred twenty-two (522) class L shares, five hundred twenty-two (522) class M shares, and five hundred twenty-two (522) class N shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the total capital of nineteen million one hundred and one thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 19,101,175.-) are duly represented at this meeting which is

consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of authorised capital by EUR 10,000,000.- (ten million euro) to bring it from its amount of EUR 20,000,000.- (twenty million euro) to EUR 30,000,000.- (thirty million euro).

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

#### *Resolution*

The authorised capital is increased by EUR 10,000,000.- (ten million euro) to bring it from its amount of EUR 20,000,000.- (twenty million euro) to EUR 30,000,000.- (thirty million euro).

As a consequence the first paragraph of Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

«7.1 The manager or the board of managers is authorised, without any need of a further decision by the single partner or the general meeting of partners, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles are complied with and have been fulfilled, (i) to operate and to render effective any increase of the issued capital under this article 7, up to the authorised capital of EUR 30,000,000.- in whole or in part, with or without the payment of a premium and with or without the creation of new classes of shares, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles before a Luxembourg notary and, (iii) to proceed to such issues on the basis of a report to be made to the single partner or the general meeting of partners on the circumstances and price of the issue(s) of shares within the authorised capital.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten forty-five a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte oui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société établie et avec siège social à Luxembourg, sous la dénomination de POLONIA PROPERTY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96 617, fut constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1224 du 20 novembre 2003.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Martine Schaeffer en remplacement de Maître André Schwachtgen en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, avec adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les cinq cents (500) parts sociales de classe Z, quatre-vingt-six mille huit cents (86.800) parts sociales de classe A, cent trente-six mille quatre cent quarante (136.440) parts sociales de classe B, quatre-vingt-quatre mille quatre cent quarante (84.440) parts sociales de classe C, quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de classe D, cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (119.499) parts sociales de classe E, quatre-vingt-quatre mille (84.000) parts sociales de classe F, cinq cents (500) parts sociales de classe G, cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales de classe H, cinq cents (500) parts sociales de classe I, cent treize mille cinq cents (113.500) parts sociales de classe J, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe K, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe L, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe M, cinq cent vingt-deux (522) parts sociales de classe N, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de dix-neuf millions cent et un mille cent soixante-quinze euros (EUR 19.101.175,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures de la mandataire des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital autorisé à concurrence de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) à EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros).

2. Modification afférente du 1er alinéa de l'article 7 des statuts sur le capital autorisé.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

Le capital autorisé est augmenté à concurrence de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) à EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros).

En conséquence le 1er alinéa de l'article 7 des statuts sur le capital autorisé est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«7.1 Le gérant, respectivement le conseil de gérance, est autorisé, sans qu'une décision supplémentaire de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ne soit requise, et après avoir certifié, par écrit, que les termes et conditions de ces Statuts ont été respectés, (i) à effectuer et à rendre effective toute augmentation de capital dans le cadre du présent article 7, à hauteur d'un capital autorisé de EUR 30.000.000,- en tout ou en partie, avec ou sans paiement d'une prime d'émission et avec ou sans création de classes de parts nouvelles, (ii) de procéder à l'enregistrement de pareille/s augmentation(s) de capital et d'opérer les modifications statutaires subséquentes par devant un notaire luxembourgeois et, (iii) de procéder à de telles émissions de parts sur base d'un rapport adressé à l'associé unique, respectivement à l'assemblée générale des associés, indiquant les circonstances et prix de cette (ces) émission(s) de parts effectuée/s endéans les limites du capital autorisé.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Schmitz, G. Schwachtgen, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(084328.2/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**POLONIA PROPERTY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.617.

Statuts coordonnés suivant les actes N° 1083 du 21 juillet 2006 et N° 1084 du 21 juillet 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(084329.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.838.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02500, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(083527.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

90791

**LAGON 120 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 115.055.

—  
EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 à 15.00 heures*

La Société LAGON 120 S.A. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 juin 2006.

J. Adam / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00196. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085218.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 92.249.

—  
EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2006 à 15.00 heures*

La Société INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 mai 2006.

C. Schmitter / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00155. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085226.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**BHE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 88.219.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(083635.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**BHE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 88.219.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(083634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**AVANTI INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 110.794.

—  
EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 à 15.00 heures*

La Société AVANTI INVEST S.A. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 juin 2006.

M. Bodson / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08260. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085229.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**LVR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 102.089.

—  
EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 à 15.00 heures*

La Société LVR INTERNATIONAL S.A. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 juin 2006.

R. Laverde / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08256. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085234.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**IMMOGUARDIAN, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 92.210.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

FIDUCIARE EXPERTS COMPTABLES

Signature

(083534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**CHANCEWELL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 106.501.

—  
L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHANCEWELL FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 106505, constituée suivant acte reçu

de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 660 du 6 juillet 2005.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Mr. Fabio Nani, Marié, majeur, citoyen suisse, demeurant Strada de Cité, 6968 Sonvico (Ticino - Suisse), titulaire d'une carte d'identité suisse nr. E0273233.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B et modification subséquente de l'article 5 des statuts;
2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société et modification subséquente de l'article 6 dernier alinéa des statuts;
3. Nomination d'un administrateur supplémentaire;
4. Nomination de l'administrateur supplémentaire en tant que président du conseil d'administration;
5. Démission d'un administrateur, décharge à lui donner et nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement.

6. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature A ou pouvoir de signature B lors de leur nomination.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature A ou pouvoir de signature B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

#### *Deuxième résolution*

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

En conséquence, l'article 6 dernier alinéa des statuts est modifié de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. dernier alinéa.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée nomme un administrateur supplémentaire Monsieur Massimiliano Salidu, consultant financier, né le 14 janvier 1970 à Torino, Italie, demeurant Strada Val Salice, N°227, Torino - Italie;

Monsieur Massimiliano Salidu est en outre nommé président du conseil d'administration sans autre pouvoir particulier.

#### *Quatrième résolution*

Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

Par décision spéciale, décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg est nommé en son remplacement.

Il poursuivra le mandat de son prédécesseur.

#### *Cinquième résolution*

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

1. Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

Monsieur Massimiliano Salidu; préqualifié,

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, F. Nani, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 28CS, fol. 66, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(084390.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**CHANCEWELL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 106.501.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 42824 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 11 août 2006.

J. Elvinger.

(084392.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**IBIZA HOUSING LUX COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 108.157.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2006*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006 que Monsieur Edgard D'Hose, demeurant au 391, avenue Louise B-1050 Bruxelles, démissionne en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006 que Madame Anne Vangansbeek, demeurant au 54, rue du Village B-Lasne, démissionne en tant qu'administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006 que Madame Catherine Lottefier, demeurant au 64, rue Thomas B-1090 Bruxelles, démissionne en tant qu'administrateur de la société.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006 que le siège social de la société est transféré au 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château, L-9544 Wiltz.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006, que la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château, L-9544 Wiltz, a été nommée comme administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006, que la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château, L-9544 Wiltz, a été nommée comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2010, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006, que la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château, L-9544 Wiltz, a été nommée comme administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2006 que Monsieur Dany Servais, demeurant au, 4, rue des Bords d'eau B-6600 Bastogne a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Wiltz, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2006, réf. DSO-BT00141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(986487.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 août 2006.

**SUNNYLAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 262.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 95.858.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02497, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

*Pour SUNNYLAND LUXEMBOURG, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

(083524.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**PRIVATE INVESTIGATION OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1016 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.677.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*PRIVATE INVESTIGATION OFFICE, S.à r.l.*

Signature

(083536.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**BIGLI, Société Civile.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg E 3.176.

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CORDUSIO, società fiduciaria per azioni, société de droit italien, ayant son siège social à I-20121 Milan, 4, via Dante, enregistrée auprès du Registre delle Imprese di Milano, sous le numéro 154790 (Cordusio),

ici dûment représentée par M<sup>e</sup> Vanessa Freed, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 4 juillet 2006;

2. Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

ici dûment représentée par M<sup>e</sup> Vanessa Freed, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées en son et pour son compte par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les uniques sociétaires de la société BIGLI, une société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3.176 (la Société), avec un capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Renonciation à la convocation à l'assemblée;

2. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie et adoption de la nationalité italienne;

3. Modification de la dénomination sociale de la Société de BIGLI, Société Civile en BIGLI Società Semplice et refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne;

4. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;

5. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2006;

6. Révocation de tous les gérants de la Société et décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

7. Nomination de nouveaux gérants;

8. Mandat donné à LOYENS WINANDY et à Mme Nathalie Mager de la société UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A. afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités découlant du transfert du siège social statutaire de la Société de Luxembourg en Italie; et

9. Mandat donné à Avv. Giovanni Pecorella du Studio Guasti, 8 Piazza Paolo Ferrari, 20121 Milan afin d'effectuer en Italie tous les actes et formalités découlant du transfert du siège social statutaire de la Société de Luxembourg en Italie.

III.- Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

Les sociétaires décident de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement au 20, via Donizetti, Milan, Italie, qui sera dorénavant le siège social statutaire de la Société.

En conséquence d'un tel transfert, la Société sera dorénavant soumise à la législation italienne et a renoncé à la nationalité luxembourgeoise. Le changement de nationalité et le transfert du siège social statutaire, du principal établissement, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société s'effectuera sans interruption de la personnalité morale de la Société, le tout sous la condition suspensive de l'enregistrement de la Société auprès du registre de commerce de Milan.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, les sociétaires décident de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation italienne.

La Société changera également sa dénomination sociale de BIGLI, Société Civile en BIGLI Società Semplice.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par les sociétaires de la Société, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### *Troisième résolution*

Les sociétaires décident de confirmer que la Société demeurera, lors du transfert et du changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité.

La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

#### *Quatrième résolution*

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société clos au 30 juin 2006, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois (présentés en langue française), les sociétaires décident d'approuver ces comptes.

Ces comptes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

Les sociétaires décident de révoquer avec effet immédiat le mandat de tous les gérants de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Sixième résolution*

Les sociétaires décident de nommer, en conformité avec la loi italienne, la personne suivante comme gérant, pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie Mager, employée privée, née à Longwy, le 2 mai 1966, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Septième résolution*

Les sociétaires décident de donner mandat à LOYENS WINANDY et à Mme Nathalie Mager de la société UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A. pour effectuer au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités découlant du transfert du siège social statutaire, du principal établissement, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société du Luxembourg en Italie, et notamment la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

Les sociétaires décident de donner mandat à Avv. Giovanni Pecorella du Studio Guasti, 8 Piazza Paolo Ferrari, 20121 Milan, Italie, pour effectuer en Italie tous les actes et formalités découlant du transfert du siège social statutaire de la Société du Luxembourg en Italie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Freed, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(085776.2/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

**TOROMONT LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 100.00,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 110.356.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(083538.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**SAUDAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 62.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(083540.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**OAKHAM S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 108.606.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1084 du 24 octobre 2005, suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Le bilan au 10 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(083541.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**RE GERMAN OFFICE GENERAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 118.341.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of July.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg, under the number B 113.738,

here represented by Mrs Didem Berghmans, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on 24th July 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company RE GERMAN OFFICE GENERAL PARTNERS, S.à r.l. («société à responsabilité limitée»), which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name RE GERMAN OFFICE GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as

well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of debt instruments and convertible debt instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A manager(s) and class B manager(s), one of the class B managers being a Luxembourg resident. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. In the event that the general meeting of shareholders of the Company has appointed class A managers and class B managers, a manager of a give class may only be represented by a manager of the same class.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only

be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers, one of whom shall be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or by any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written circular resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital present or represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

*Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all the five hundred (500) shares, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately and unanimously the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
2. The shareholders have resolved to appoint for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company as manager:

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.471.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 113.738,

ici représentée par Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 juillet 2006, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée RE GERMAN OFFICE GENERAL PARTNERS, S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RE GERMAN OFFICE GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'instruments de dette ou instruments convertibles de dette.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité. par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou des gérant(s) de la classe A et un ou des gérant(s) de la classe B, l'un des gérants de la classe B devant être un résident luxembourgeois. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Au cas où l'assemblée générale des associés de la Société a nommé des gérants de la classe A et des gérants de la classe B, un gérant d'une classe déterminée ne peut être représenté que par un gérant de la même classe.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait peut être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors

d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (selon le cas) représente l'entière des associés de la Société. Les assemblées des associés ont lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou si les conditions de majorité sont remplies, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital présente ou représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des présents statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la date de la fin de l'année sociale le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré toutes les cinq cents (500) parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
2. Les associés ont décidé de nommer pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société comme gérant de la société:

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 81, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

G. Lecuit.

(085648.3/220/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

**SOL MELIA VACATION NETWORK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 102.000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(083542.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 57.934.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(083543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**BEN ZION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.449.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(083545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**ARLENE S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 391.000,-.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 81.517.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 971 du 7 novembre 2002, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 22 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(085942.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

90804

**ORGAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 57.960.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(083547.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**VALLEY POND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 110.703.

Le bilan pour la période du 30 août 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(083548.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**PBG COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 110.694.

Le bilan pour la période du 30 août 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

(083550.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. CRT REVISION INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 105.875.

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CRT REVISION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Niveau 2), R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.875, constituée suivant acte reçu le 31 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 500 du 27 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur richard Turner, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A. et modification afférente de l'article 1.2. des statuts

2.- Modification de l'article 3.1. des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la profession d'experts comptables incluant l'exécution de mandats de commissaires aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915, et d'agents domiciliaires. La société pourra, conformément aux lois et règlements en vigueur, exercer des mandats d'administrateurs et liquidateurs.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A. et de modifier par conséquent l'article 1.2. des statuts, comme suit:

«La société adopte la dénomination CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.».

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 3.1. des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exercice de toutes activités liées à la profession d'experts comptables incluant l'exécution de mandats de commissaires aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915, et d'agents domiciliataires. La société pourra, conformément aux lois et règlements en vigueur, exercer des mandats d'administrateurs et liquidateurs.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Turner, H. Janssen, H. van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084373.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.  
(anc. CRT REVISION INTERNATIONAL S.A.)**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 105.875.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 43146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(084377.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**IMAGINE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TALOS FINANCE, S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Registered Office: L-2015 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 117.964.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of Barbados, with registered office at Life of Barbados Building, Wildey, St Michael, Barbados, registered with Corporate Affairs and Intellectual Property Office, under the number 19142,

duly represented by Mr. Michael Mbayi, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 11, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid company IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED is the sole member of the company TALOS FINANCE, S.à r.l., having its registered office at L-2015 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, in process of registration to the Trade and Companies Register of Luxembourg, incorporated by a deed received by the undersigned notary on May 30, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to change the name of the Company into IMAGINE FINANCE, S.à r.l.

*Second resolution*

The sole member resolves to amend the Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 1 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of IMAGINE FINANCE, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,000.- (one thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED, une société constituée selon les lois applicables aux Barbades, dont le siège social est situé à Life of Barbados Building, Wildey, St Michael, Barbados, immatriculé au Corporate Affairs and Intellectual Property Office, sous le numéro 19142,

dûment représentée par Monsieur Michael Mbayi, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED est l'associée unique de la société TALOS FINANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2015 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la Société en IMAGINE FINANCE, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de IMAGINE FINANCE, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).»

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Mbayi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 4 case 12 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2006.

T. Metzler.

(084443.3/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**IMAGINE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TALOS FINANCE, S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2015 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 117.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2006.

T. Metzler.

(084446.3/222/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**PRIVATE PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 72.367.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

(083554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**MERWEDE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(083556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**CURZON CAPITAL PARTNERS HOLLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 100.968.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Signature.

(083557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**OLIVIA REIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 118.318.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Olivia Nogueira Costa Reis, gérante, née le 23 août 1967, demeurant à L-3591 Dudelange, 95, rue de la Vallée,

ici représentée par Monsieur Paul Deederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de OLIVIA REIS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bivange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent vingt-cinq (125,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par un apport en nature de matériel d'investissement dont la liste détaillée est annexée au présent acte, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé.

Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

#### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq parts sociales sont souscrites par l'associée unique:

Madame Olivia Nogueira Costa Reis, prénommée.

#### *Décision de l'associée unique*

Ensuite l'associée unique a pris la décision suivante:

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Olivia Nogueira Costa Reis, gérante, née le 23 août 1967, demeurant à L-3591 Dudelange, 95, rue de la Vallée.

L'adresse du siège social de la société est fixée à L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2006, vol. 918, fol. 84, case 8. – Reçu 200 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 2006.

G. d'Huart.

(085422.3/207/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

**PLANET-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.597.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PLANET-SUN, S.à r.l., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.597, constituée suivant acte reçu le 13 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 909 du 16 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Joele Berens, employée privée, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 18, route des vins.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Esch, employée privée, demeurant à L-3644 Kayl, 10, rue du Fossé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Constatation de la cession par Madame Noela Dekimpe de soixante-quinze (75) parts sociales de la société PLANET-SUN, S.à r.l. à Madame Joele Berens, intervenue en date du 30 mai 2006.

2.- Acceptation de la cession par les gérantes actuelles au nom de la société.

3.- Constatation de la démission de Madame Noela Dekimpe de sa fonction de gérante administrative et nomination de Madame Joele Berens, en son remplacement.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée constate la cession de soixante-quinze (75) parts sociales de la société PLANET-SUN, S.à r.l. par Madame Noela Dekimpe, sans état, demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, 35, rue de la Forge à Madame Joele Berens, prénommée, intervenue en date du 30 mai 2006.

Une copie de ladite cession de parts sociales, signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Conformément à une déclaration signée à Luxembourg, le 30 mai 2006, Madame Sabine Esch, agissant en sa qualité de Gérante technique, et Madame Noela Dekimpe, agissant en sa qualité de Gérante administrative, ont déclaré accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-dessus, signée sous seing privé à la date du 30 mai 2006 et ont déclaré la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

*Second résolution*

L'assemblée constate la démission de Madame Noela Dekimpe de sa fonction de Gérante administrative de la société et lui accorde décharge entière et définitive de son mandat. L'assemblée décide de nommer Madame Joele Berens en son remplacement.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont réparties actuellement comme suit:

1) Madame Sabine Esch, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2) Madame Joele Berens, soixante-quinze parts sociales. . . . .	75
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Berens, S. Esch, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084384.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**PLANET-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 43289 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 11 août 2006.

J. Elvinger.

(084385.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**MPC INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 102.092.

EXTRAIT

*Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 à 15.00 heures*

La Société MPC INVEST S.A. a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 juin 2006.

J.-F. Perrault / C. Simon / A. Bouleau

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085236.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**PACIFIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 106.402.

La FIDUCIAIRE GL CONSULTING S.A. fait savoir que le contrat de domiciliation de la société PACIFIC CONSULTING S.A., R.C.S. Luxembourg n° B 106.402, a été résilié avec effet au 22 mai 2006.

Le siège social de la société PACIFIC CONSULTING S.A. anciennement établi à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

FIDUCIAIRE GL CONSULTING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085255.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

90811

**DRIEGE & WEGHSTEEN INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.439.

*Procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mai 2002 tenu à 14 heures au siège social*

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle Isaac-Castiau, Administrateur-Délégué.

Sont présents:

- Isabelle Isaac-Castiau
- Michel Driège
- Vincent Weghsteen

*Ordre du jour*

1. Renouvellement de mandat d'administrateur
2. Divers

*Décisions*

1. Renouvellement de mandat d'administrateur délégué

A l'unanimité le Conseil appelle M. Michel Driège demeurant à Luxembourg-Ville, 22, boulevard Royal, au poste d'administrateur-délégué.

Ce dernier accepte le mandat.

2. Divers

Nihil

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée après signature de la liste de présence ci-annexée.

I. Isaac-Castiau / V. Weghsteen / M. Driège

*Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03209. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(083560.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**DRIEGE & WEGHSTEEN INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.439.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

*DRIEGE & WEGHSTEEN INTL S.A.*

I. Berbé-Isaac Castiau

*Administratrice-déléguée*

(083563.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**BURGER KING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.769.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- BURGER KING CORPORATION, a corporation incorporated under the laws of the State of Florida, U.S.A., having its registered office at 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida 33126, U.S.A. (the «Shareholder») holder of 500 shares in the share capital of the Company;

The Shareholder is here represented by Mr Stéphane Hadet, Lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party, represented as stated here above and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the actual sole shareholder of BURGER KING (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 116.769 (hereafter referred to as the «Company») and incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated May 24, 2006, which has not been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations yet.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 50.- (fifty Euro) to bring it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,550.- (twelve thousand five hundred and fifty Euro) by the issuance of 2 (two) shares (parts sociales) of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»).

*Second resolution*

The Shareholder hereby acknowledges that:

1) The New Shares shall be paid in by way of contribution of 1 quota of CHF 20,000.- corresponding to 100% of the share capital of BURGER KING EUROPE, GmbH (the «Swiss Participation»), a private limited liability company incorporated in Switzerland on April 10, 2006, with registered offices in Buchhaltungs- und Revisions AG, Bundesstrasse 3, 6304 Zug, Switzerland, registered with the Swiss companies register under the number CH-170.4.006.330-28 and 1 ordinary share of USD 1.- corresponding to 100% of the share capital of BK AsiaPac PTE LTD (the «Singapore Participation»), a company incorporated in Singapore on April 7, 2006 with registered offices in 24 Raffles Place, #07-02, Clifford Centre, Singapore 048621, registered with companies register of Singapore under the number 200605069R (the «Contributed Shares»);

2) The Contributed Shares are currently held as follows:

Name of the current shareholder of the participations	% held in the share capital of the Swiss Participation	% held in the share capital of the Singapore Participation
BURGER KING CORPORATION, having its principal place of business at 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida, 33126, U.S.A., and with registered office at CT Corporation System, 1200 S. Pine Island Road Plantation, Florida, 33324 USA	100% (represented by 1 quota of CHF 20,000.-)	100% (represented by 1 ordinary share of USD 1.-)
Total	100%	100%

With full knowledge of the above, the Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by contribution in kind consisting in the Contributed Shares under the following conditions:

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment - Description of the contribution*

Thereupon intervenes:

The Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the 2 (two) new shares and to have them fully paid up at nominal value, together with a total share premium amounting to EUR 12,768.50 (twelve thousand seven hundred and sixty eight Euro and fifty cents) by contribution in kind of shares corresponding all together to 100% of the Swiss and Singapore Participations' share capital.

*Documents evidencing the ownership and valuation of the contribution in kind*

The Contributed Shares have been the subject of a report established by the board of directors of the Company, concluding as follows:

*«Conclusion:*

On the date hereof, the value of the contribution in kind to be made to the Company by the sole shareholder are worth at least the value of the new shares to be issued by the Company to the sole shareholder.»

This report, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

In addition, the Shareholder has evidenced its ownership of the Contributed Shares and confirmed and approved the valuation of the Contributed Shares given by the board of directors of the Swiss and Singapore Participations on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a copy of the share contribution agreement, as signed between the Shareholder and the Company on June 20, 2006;
- a copy of an excerpt from the commercial register of the local court of Zug relating to the Swiss Participation dated June 8, 2006 and a copy of an excerpt from the Singapore Registrar of Companies and Businesses relating to the Singapore Participation dated April 11, 2006; and
- a copy of the articles of incorporation of the Swiss and Singapore Participations.

*Effective implementation of the contribution*

The Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contributed Shares contributed by it, that:

- it is the owner of the Contributed Shares to be contributed to the Company;
- the Contributed Shares are freely transferable, upon such transfer none of the Contributed Shares shall be encumbered with any pledge or usufruct, upon such transfer there shall exist no right to acquire any pledge or usufruct on any of the Contributed Shares and none of the Contributed Shares is subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him;

- the transfer of the Contributed Shares will be effective from a Luxembourg point of view from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- it shall procure that all the formalities required by Swiss and Singapore law (submission of a new shareholders list to the commercial register and similar registration matters and notarization of any contribution agreement) subsequent to the contribution in kind of its Contributed Shares shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Shareholders	Total number of Shares	Share capital in EUR
BURGER KING CORPORATION .....	502	12,550.-
Total .....	502	12,550.-

*Third resolution*

The Shareholder decides to amend article eight of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth have the following wording:

«The Company's capital is set at 12,550.- EUR (twelve thousand five hundred and fifty Euro) represented by 502 (five hundred and two) Shares of 25.- EUR (twenty-five Euro) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BURGER KING CORPORATION, une société constituée conformément au droit de l'Etat de Floride, ayant son principal établissement au 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida, 33126, U.S.A., (l'«Associé») détenteur de 500 parts dans le capital social de la Société;

L'Associé est ici représenté par M. Stéphane Hadet, avocat, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associée unique de la société BURGER KING (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500.-, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.769 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 24 mai 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que, suite à aux déclarations précédentes, la partie comparante, qui détient 100% du capital social de la Société, représentée comme décrit ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50,- EUR (cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 12.550,- EUR (douze mille cinq cent cinquante euros) par l'émission de 2 (deux) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»);

*Deuxième résolution*

L'Associé déclare que:

1. Le Nouvelles Parts Sociales seront payées par apport en nature d'une action d'une valeur de 20.000,- CHF correspondant à 100% du capital social de BURGER KING EUROPE, GmbH (la «Participation Suisse»), une société constituée d'après la loi Suisse avec son siège social au Buchhaltungs- und Revisions AG, Bundesstrasse 3, 6304 Zug, enregistrée auprès du registre des sociétés suisse sous le numéro CH-170.4.006.330-28; et 1 action ordinaire d'une valeur de 1,- USD, représentant 100% du capital social de BK AsiaPac PTE LIMITED, («Participation de Singapour») une société constituée d'après la loi de la République de Singapour avec son siège social au 24 Raffles Place, #07-02, Clifford Centre, Singapore 048621, enregistrée auprès du registre des sociétés de Singapour sous le numéro 200605069R, les actions ainsi apportées étant ci-après désignées comme les «Actions Apportées».

Les Actions Apportées sont détenues comme suit:

Nom de l'actionnaire	% détenu dans le capital social de la Participation Suisse	% détenu dans le capital social de la Participation de Singapour
BURGER KING CORPORATION, ayant son principal établissement au 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida 33126, U.S.A., avec son siège social au CT Corporation System, 1200 S. Pine Island USA Road Plantation, Florida 33324	100% (représentée par 1 action d'une valeur de 20.000,- CHF)	100% (représentée par 1 action d'une valeur de 1,- USD)
Total	100%	100%

En toute connaissance de ce qui précisé ci-dessus, l'Associé enregistre la souscription et le complet paiement des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apport en nature des Actions Apportées selon les conditions suivantes:

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement - Description de l'apport*

L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire 2 (deux) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 12.768,50 (douze mille sept cent soixante huit euros et cinquante cents) par apport en nature des actions correspondante toutes ensemble à 100% du capital social de la Participation Suisse et de la Participation de Singapour.

*Documents faisant la preuve de la propriété et de l'estimation de l'apport en nature*

Les Actions Apportées ont fait l'objet d'un rapport établi par le conseil d'administration de la Société, concluant comme suit:

*«Conclusion:*

On the date hereof, the value of the contribution in kind to be made to the Company by the sole shareholder are worth at least the value of the new shares to be issued by the Company to the sole shareholder».

Ce rapport, signé ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

De plus, l'Associé a fait la preuve de sa propriété des Actions Apportées, a confirmé et approuvé l'estimation des Actions Apportées donnée par le conseil d'administration de la Participation Suisse et de la Participation de Singapour sur la base des documents suivants, qui resteront ici annexés:

- Une copie du contrat d'apport de titres signé entre l'Associé et la Société le 20 juin 2006;
- Une copie d'un extrait du registre du commerce de la cour locale de Zug relatif à la Participation Suisse daté du 8 juin 2006 et une copie d'un extrait du registre du commerce de la cour locale de Singapour relatif à la Participation de Singapour daté du 11 avril 2006; et
- Une copie des statuts de la Participation Suisse et de la Participation de Singapour.

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, déclare en ce qui concerne les Actions Apportées que:

- Il est le propriétaire des Actions Apportées transférées à la Société;
- Les Actions Apportées sont librement cessibles, au moment du présent apport aucune des Actions Apportées n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe, à la date du présent apport, aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur l'une quelconque des Actions Apportées et aucune des Actions Apportées n'est sujette à une telle opération;
- Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs des Actions Apportées lui soient cédées;
- Le transfert des Actions Apportées sera effectif d'un point de vue luxembourgeois à la date de l'acte notarié ordonnant l'augmentation de capital de la Société par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales; et
- Toutes les formalités exigées par la loi Suisse et la loi de Singapour (soumission d'une nouvelle liste d'actionnaires au registre du commerce, enregistrement et certification de tout contrat d'apport) relatives à l'apport des Actions Apportées seront effectuées dès réception d'une copie certifiée du notaire documentant l'apport mentionné de manière à dûment formaliser le transfert des Actions Apportées à la Société et le rendre effectif dans toute juridiction et envers tout tiers.

Suite à l'augmentation du capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital de la société se répartit de la manière suivante:

Associé	Parts Sociales	Capital social en EUR
BURGER KING CORPORATION.....	502	12.550,-
Total .....	502	12.550,-

*Troisième résolution*

L'associé unique déclare modifier l'article 8 des statuts comme suit:

Le capital est fixé à 12.550,- EUR (douze mille cinq cent cinquante euros) représenté par 502 (cinq cent deux) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

*Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ deux mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, tels que représentés ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hadet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 12, case 10. – Reçu 127,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

J. Elvinger.

(085438.3/211/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

**BURGER KING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.769.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

J. Elvinger.

(085439.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

**JOSY WELTER BERTRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l.).**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.511.

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Marie-Louise Welter-Theisen, professeur, demeurant au 5, rue Belle-Vue, L-6943 Niederanven,

2) Monsieur Joseph Welter Jr, commerçant, demeurant au 5, rue Belle-Vue, L-6943 Niederanven.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 28.511, ayant son siège social à Bertrange, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 268 du 12 octobre 1988.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par des décisions prises par une réunion des associés tenue sous seing privé en date du 4 février 2002, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 783 du 23 mai 2002.

- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l. en JOSY WELTER BERTRANGE, S.à r.l.

En conséquence, l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de JOSY WELTER BERTRANGE, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-L. Welter-Theisen, J. Welter Jr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 56, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

J.-J. Wagner.

Signé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(085771.3/230/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

90816

**JOSY WELTER BERTRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l.).**  
Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.511.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1021 du 7 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(085774.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

---

**RUBI 16 S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue.  
R. C. Luxembourg E 3.188.

EXTRAIT DES STATUTS

*Dénomination et siège social de la société*

RUBI 16 S.C.I., L-2176 Luxembourg, 5, rue Nicolas Margue.

*Objet de la société*

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation éventuelle d'éléments de patrimoine mobilier et immobilier. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur des sociétaires ou de tiers.

La société peut s'intéresser par toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

*Capital social*

Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1.200,-) représenté par cent-vingt (120) parts sans désignation de valeur nominale.

Les cent-vingt (120) parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Paul Wolff, soixante parts .....	60
2) Madame Yvonne Klein, soixante parts .....	60
<b>Total: cent-vingt parts .....</b>	<b>120</b>

*Gérants et Pouvoirs*

La société est gérée par un ou plusieurs gérants dont les pouvoirs sont déterminés par l'assemblée générale. Sont nommés aux fonctions de gérants:

Monsieur Paul Wolff, demeurant à L-2176 Luxembourg 5, rue Nicolas Margue;

Madame Yvonne Klein, demeurant, L-2176 Luxembourg 5, rue Nicolas Margue.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle des deux gérants.

*Durée*

La société est constituée pour une durée indéterminée.

La société a été constituée par acte sous seing privé entre parties le 10 août 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04615. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(085878.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

---